

RAPPORT ANNUEL 2005



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

SOMMAIRE



MESSAGE DU PRÉSIDENT

PAGE 2

ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

PAGE 3

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PAGE 4

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

PAGES 5 - 8

RÉSULTATS FINANCIERS

PAGES 9 - 11

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PAGE 12

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

PAGES 13 - 15

RÉSOLUTIONS

PAGE 16

ÉTATS FINANCIERS

PAGES 17 - 22

REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PAGES 23 - 28

MESSAGE DU PRESIDENT



Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Le 12 octobre 2005, le contrat de concession de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité a été renouvelé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ceci traduit la confiance des plus hautes autorités de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'égard de notre Compagnie.

Qu'elles trouvent ici l'expression renouvelée de notre infini remerciement.

L'Etat Ivoirien nous a renouvelé sa confiance parce que nous avons su, pendant ces 15 premières années, œuvrer pour l'amélioration de la qualité du produit, des services et restaurer la confiance des investisseurs dans le Secteur de l'électricité.

Je voudrais féliciter les collaborateurs de notre Compagnie pour les actions menées pendant ces 15 années, jours et nuits avec abnégation pour la satisfaction de nos concitoyens. Je voudrais également leur témoigner ma fierté d'être avec eux et ma reconnaissance pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant la difficile période de renégociation de notre contrat.

La reconduction du contrat est pour nous un appel à poursuivre l'amélioration de la qualité de nos produits et services. Ce nouveau contrat nous accorde une plus grande responsabilité pour les travaux de renouvellement, d'extension et de renforcement du réseau. Il accroît notre participation dans la gestion globale du Secteur de l'électricité.

Pour répondre aux challenges des 15 prochaines années, j'ai engagé une réorganisation de notre Compagnie afin de la recentrer sur son cœur de métier et optimiser toutes ses charges de structure. J'ai donc mis en place une nouvelle équipe dirigeante plus resserrée avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2007.

Je voudrais également remercier le Conseil d'Administration pour avoir accepté de porter un ivoirien à la Direction Générale de notre Compagnie. Celui-ci et tous les membres du Comité de Direction, en harmonie avec les collaborateurs ont ma confiance pour relever les défis nouveaux.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires, je vous prie de bien vouloir leur accorder votre confiance.

Cette année encore, malgré la crise et la difficile période de renégociation du contrat, votre Entreprise a su dégager un résultat net positif. Ce résultat ne doit pas occulter la nécessaire prudence à observer. En effet, notre secteur d'activité doit faire face à d'importants besoins d'investissements en infrastructure et ceci, malgré la crise socio politique du pays et les variations des cours du baril de pétrole et du dollar américain.

Nous avons toujours travaillé pour le rayonnement du Secteur de l'électricité, nous le continuerons parce que nous avons foi en l'avenir de notre pays et nous savons pouvoir compter sur votre soutien.

*Le Président du Conseil d'Administration
Marcel ZADI KESSY*

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ



CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

ZADI KESSY Marcel	<i>Président</i>
AILLERET François	<i>Administrateur</i>
BOUYGUES Martin	<i>Administrateur</i>
BOUYGUES Olivier	<i>Administrateur</i>
DELAPORTE Pierre	<i>Administrateur</i>
DIARRA Ousmane	<i>Administrateur</i>
JAUJAY Jean	<i>Administrateur</i>
LE BOUC Hervé	<i>Administrateur</i>
PALFER-SOLLIER Denis	<i>Administrateur</i>
PETERSCHMITT Louis	<i>Administrateur</i>
RICHARD Bertrand	<i>Administrateur</i>
SCHERRER Denis	<i>Administrateur</i>

DIRECTION GÉNÉRALE

SAMPAH Daniel	<i>Directeur Général</i>
PAOLI Jean Marie	<i>Directeur Général des Opérations</i>
KONAN Flore	<i>Secrétaire Général</i>

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG	<i>Commissaire aux Comptes titulaire</i>
THIEMELE YAO DJUE	<i>Commissaire aux Comptes titulaire</i>

REPRÉSENTANT DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

BOUEDY Jeanne-Chantal	<i>Directeur Général SOGEPE</i>
-----------------------	---------------------------------

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du rapport de Gestion du Conseil d' Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous vous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable, et qui sont adressés à :

- la Direction Générale des Impôts ;
- la Comptabilité Nationale ;
- la Banque des données financières ;
- la Direction de l'Enregistrement.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

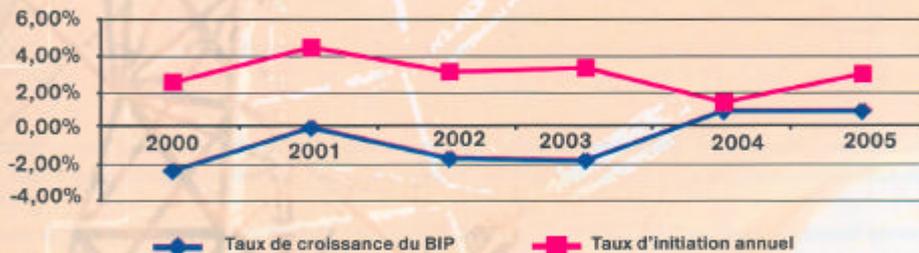


Environnement économique

Selon les dernières estimations de l'économie nationale, la **croissance du PIB** réel pourrait être de 1% soutenue par la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire dont les productions augmenteraient de 2,8% et 0,9%. Le secteur secondaire souffrirait encore du contexte socio politique (-1,2%).

Au plan **monétaire**, l'objectif de maîtrise de l'inflation conduit à une politique prudente de la monnaie et du crédit. La **conjoncture internationale** se caractérise par une décélération de la croissance économique dans les pays industrialisés et la flambée des cours mondiaux du pétrole. L'activité demeurant toujours soutenue dans les pays émergents grâce à une consommation intérieure dynamique et une hausse constante des exportations. Le dollar s'apprécie de nouveau face aux autres monnaies.

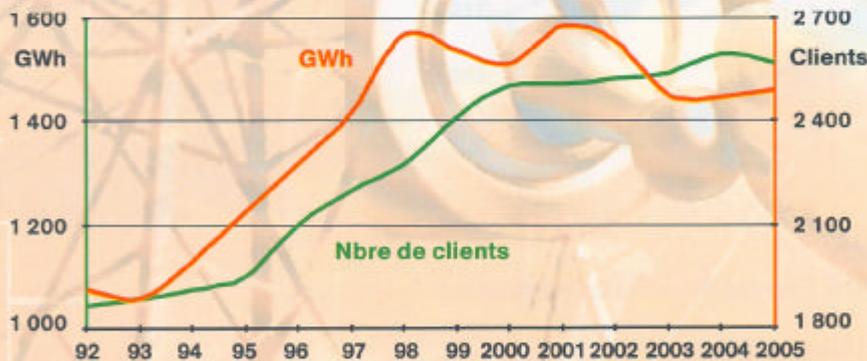
Evolution du PIB et de l'indice des prix



Environnement commercial

Les ventes nationales de l'exercice sont de 3 004 GWh en hausse de 1% par rapport à 2004.

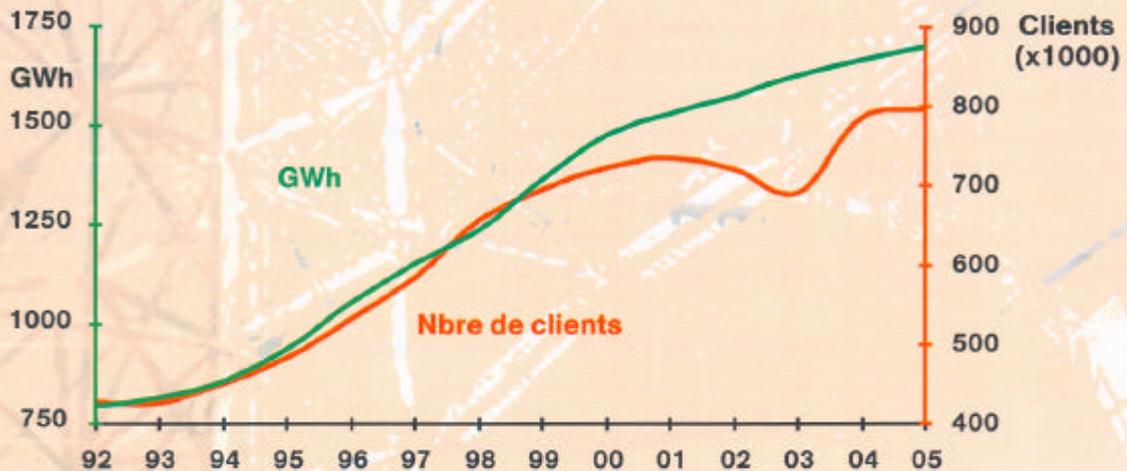
■ Ventes HTA



Les ventes HTA sont de **1 463 GWh**, soit +0,9% de hausse par rapport à 2004 (**1 450 GWh**). Cette faible progression des ventes HTA est le résultat du ralentissement des activités dans le secteur secondaire où le PIB décroît de 1,2%.

La fermeture d'unités industrielles après la crise de novembre 2004, se traduit par une baisse de 0,9% du nombre de clients.

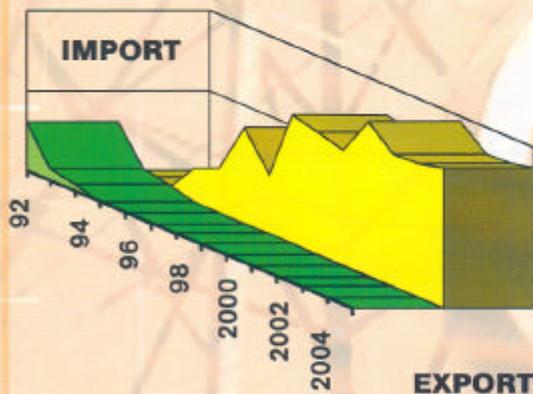
■ Ventes BTA



Les ventes BTA s'accroissent de **1,18%** passant de **1 523 GWh** en 2004 à **1 541 GWh** à la fin 2005. Les nombreuses actions de lutte contre la fraude ainsi que les facturations d'éclairage public, contribuent à cette progression.

Le nombre de clients s'accroît de **2,5%** pour atteindre **876 218** clients. **24 960** clients prépayés avec le système à code STS sont à signaler dont **13 723** à Abidjan et **11 237** à l'intérieur. Ils ont consommé **8,5 GWh**.

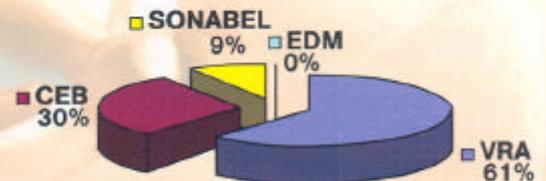
Ventes à l'exportation



Les exportations d'électricité sont de **1 397 GWh** en léger retrait par rapport à 2004.

La répartition des ventes à l'exportation est la suivante :

VRA	859 GWh	SONABEL	121 GWh
CEB	415 GWh	EDM	2 GWh



Equilibre Production-Consommation

Production globale brute

La production brute du système électrique est de **5 560 GWh**, en hausse de 3,1% par rapport à 2004.

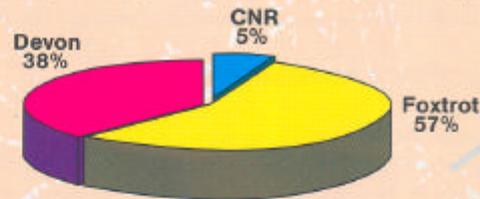
Elle se répartit comme suit :

- Hydraulique CIE : **1 433 GWh (26%)**
- Thermique CIE : **319 GWh (6%)**
- Ciprel : **1 618 GWh (29%)**
- Azito : **2 190 GWh (39%)**

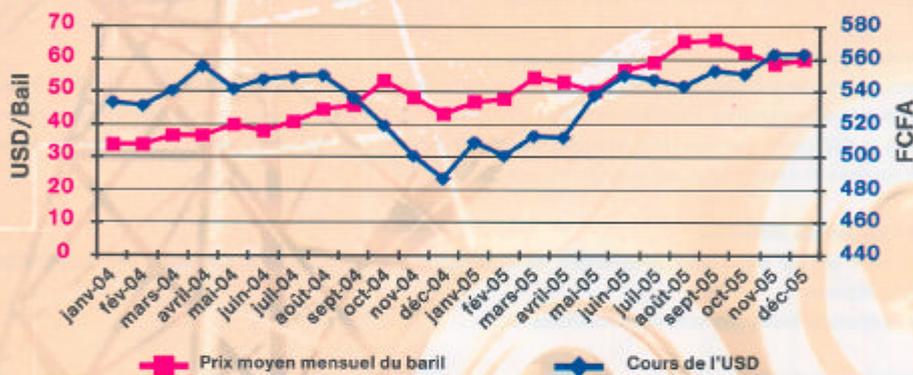
Consommation de gaz naturel

Le combustible utilisé pour la production thermique est le gaz naturel avec **une consommation moyenne journalière** de cent vingt sept Millions de pieds cubes par jour (**127 MMscf/d**). La consommation totale à fin décembre 2005 est de quarante six Milliards de pieds cubes (**46 Bscf**) en augmentation de 12,7% par rapport à 2004 avec une répartition de :

- FOXTROT 57% pour 26,4 Bscf
- DEVON (ex OEI) 38% pour 17,2 Bscf
- CNR 5% pour 2,4 Bscf



Le prix du gaz est indexé sur le prix du baril de pétrole et le dollar US aussi notre activité ressent-elle directement l'impact de leur hausse.



Renouvellement de la convention de concession

L'avenant n° 5 à la convention de concession du Service Public National de l'Electricité du 25 octobre 1990 a été signé, par la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire, le 12 octobre 2005 au Palais Présidentiel en présence du Chef de l'Etat. Les principales dispositions dudit Avenant n° 5 sont :

- Renouvellement pour une nouvelle période de 15 ans, de la délégation du Service Public de production, transport et distribution de l'électricité sur le territoire ivoirien et à l'exportation, dans le cadre d'un contrat d'affermage.
- Entrée de l'État ivoirien dans le capital de la CIE avec un poste d'Administrateur.
- Mécanisme de renégociation quinquennale de la rémunération de la CIE permettant au Secteur de bénéficier des gains de productivité éventuels obtenus par la CIE.
- Amélioration du cadre contractuel notamment grâce au renforcement de la transparence du cadre de gestion des flux énergétiques ainsi que de la gestion des flux financiers et la modification du règlement de service pour améliorer le cadre de traitement des litiges clients.
- Amélioration du cadre de réalisation et de financement des investissements par la création de 4 fonds dédiés aux investissements : le Fonds de renouvellement et d'extension, le Fonds de développement, le Fonds d'électrification rurale, et le fonds de stabilisation.

L'administration de ces fonds sera confiée à un Comité de Gestion commun aux quatre fonds et composé des représentants de la tutelle, de la CIE, et un représentant de la Société Civile.

Ces fonds seront alimentés par une redevance assise sur les KWh encaissés auprès des clients nationaux. Le montant de cette redevance et sa pré-affectation seront fixés par décret et revus lors des révisions tarifaires triennales. La possibilité de faire appel à des financements bancaires pour une part des besoins d'investissement à court terme est prévue.

La maîtrise d'œuvre est confiée à CIE pour la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension.

Service à la clientèle

Qualité de service

L'agence LEADERS a ouvert ses portes le 13 octobre 2005. Il s'agit d'une agence commerciale chargée du traitement des réclamations des VIP et du recouvrement de leurs factures. Ainsi y sont gérés les députés, les ministres, les Présidents d'institutions de l'Etat, les diplomates, ...

L'agence LEADERS est un nouvel exemple de mutualisation des moyens avec SODECI : les collaboratrices chargées de son fonctionnement travaillent indifféremment pour la CIE et la SODECI.

Gestion commerciale

La vulgarisation du déploiement des compteurs à prépaiement à Abidjan est une réalité avec plus de 13 700 nouveaux clients abonnés à ce système. L'expérimentation réussie d'un système d'encaissements délocalisés avec un tiers extérieur à la CIE ouvre de nouvelles perspectives commerciales : la démultiplication des points de ventes des crédits d'énergie et à terme, des encaissements des factures.

Activités en zones difficiles

Les équipes à effectif très réduit poursuivent les opérations décidées après autorisation des responsables de ces zones difficiles.

Ainsi les opérations suivantes sont-elles réalisées :

1-/ La distribution des factures

La distribution des factures reste difficile car les clients de certaines localités sont toujours réfractaires (Odienné, Sakassou, Bangolo) tandis que dans d'autres localités, la distribution a pu être partiellement réalisée (Man, Toubá, Danané). Nos équipes continuent les efforts de sensibilisation.

2-/ le recouvrement des factures

Les campagnes de sensibilisation pour le paiement des factures donnent des résultats encore mitigés du fait des réticences occasionnées par certaines informations sur le traitement post crise des factures d'énergie.

Les clients HTA également réticents à payer leurs factures sont sommés de régler leurs consommations sous peine de suspension de la fourniture.

Le recouvrement des factures des clients HTA et professionnels BTA de la zone de crise est un axe majeur du plan d'actions de 2006.

RÉSULTATS FINANCIERS



Produits

Valeur en MF CFA	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Variation en %
Chiffre d'affaires énergie	205 716	203 551	-1,1
Achats de combustibles et d'énergie	-111 218	-147 653	32,8
Redevance de l'Autorité Concédante	-29 866	10 661	-135,7
Total Part de l'Etat	-141 084	-136 992	-2,9
Rémunération CIE sur vente d'énergie	64 632	66 559	3,0
Travaux	4 437	7 871	77,4
Travaux liés à l'exploitation et divers produits	9 029	8 463	-6,3
Total produits d'exploitation CIE	78 098	82 893	6,1

Le chiffre d'affaires énergie de 203 551 MFCFA est en baisse de 1,1% suite à une remise commerciale accordée sur la révision tarifaire sur les ventes à l'exportation de 2004.

Ce chiffre d'affaires énergie est réparti ainsi entre les différents partenaires du secteur électrique :

- La rémunération de la CIE calculée sur un taux par kWh facturé s'élève pour l'année 2005 à 66 559 MFCFA soit 32,7% des ventes d'électricité.
- Les achats de combustibles et d'énergie pour à 147 653 MFCFA en hausse de 32,8% par rapport à 2004,
- la redevance de l'Autorité Concédante : notons que cette année le produit des ventes d'énergie ne suffit pas à couvrir les charges de combustibles et d'achats d'énergie qui augmentent de 32,8% entraînant un déséquilibre de 10 661 MFCFA.

Les produits propres de la CIE sont constitués de la rémunération sur les ventes d'électricité pour 66 559 MFCFA, des travaux réalisés pour l'Autorité Concédante pour 7 871 MFCFA et des travaux liés à l'exploitation et de divers produits pour 8 463 MFCFA. Le total **des produits propres de la CIE** s'élève à 82 893 MFCFA.

Charges et résultat

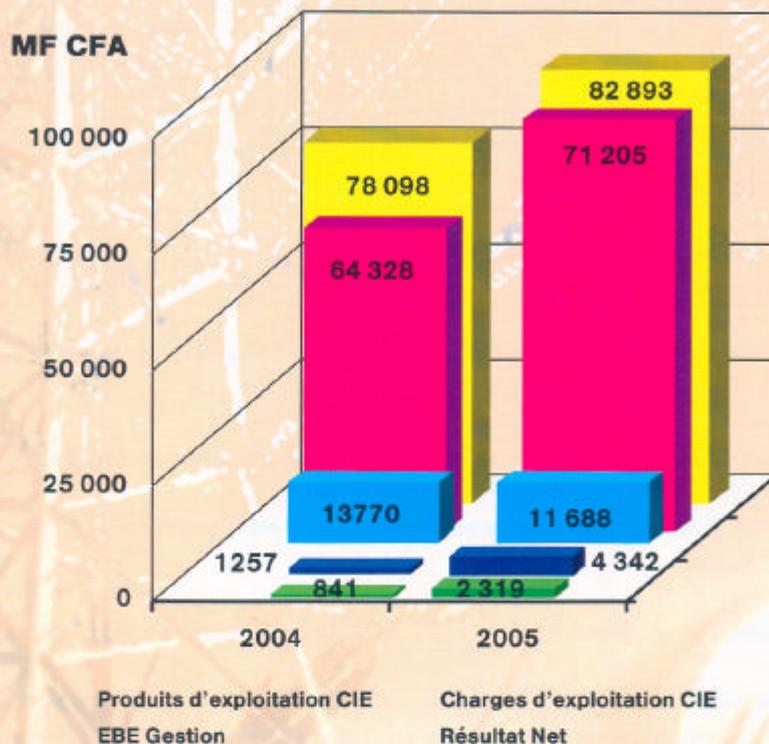
Valeur en MF CFA	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Variation en %
Entretien et travaux	19 710	22 681	-15,1
Autres services extérieurs	19 926	-147 653	32,8
Personnel	24 692	28 463	15,3
Total charges d'exploitation propres à la CIE	64 328	71 205	10,7
Excédent brut d'exploitation (gestion)	13 770	11 688	-15,1
Résultat avant impôts	1 257	4 342	245,4
Impôts BIC	416	2 023	386,3
Résultat net	841	2 319	175,7

Les charges d'exploitation propres à la CIE sont les charges hors achats de combustibles et d'énergie et charges de redevance. Les charges propres à la CIE s'établissent à 71 205 MFCFA en hausse de 10,7%, dégageant ainsi un excédent brut d'exploitation de gestion de 11 688 MFCFA.

Le contexte sociopolitique difficile a guidé la poursuite de la politique de prudence des provisions par une dotation en totalité de la rémunération de CIE sur les consommations d'énergie des zones difficiles jusqu'à fin 2005 et à fin 2004 pour la zone libre.

Le résultat brut est de 4 342 MFCFA et le résultat net s'établit à 2 319 MFCFA.

Résultats



Annotation :

Les éléments des produits et des charges présentés sont issus des données de gestion de l'entreprise. Le rapprochement avec les états comptables pour la détermination de l'excédent brut d'exploitation s'analyse comme suit :

	2004	2005
Excédent brut d'exploitation comptable	4 687	-5 865
Transfert de charges	4 886	10 906
Retraitements provisions	4 197	6 647
Excédent brut d'exploitation gestion	13 770	11 688

Les transferts de charges neutralisent principalement les charges supportées lors de la réalisation des travaux effectués pour le compte de l'Autorité Concédante ainsi que les charges des compteurs immobilisés sur la période.

Financement

RESSOURCES/EMPLOIS	2004	20045
Ressources		
Capacité d'autofinancement	10 316	4 097
Dividendes exercice précédent	-1 820	-840
Autofinancement	8 496	3 257
<i>Emprunts et autres ressources financières</i>	2 942	2 987
Ressources nettes de financement	11 435	6 244
Emplois		
Variation des stocks	-2 401	1 670
Variation des créances	-6 854	-9 594
Variation des dettes circulantes	7 244	-4 247
Variation du besoin en financement d'exploitation	-2 011	-12 171
Investissements nets	-8 176	-7 392
Divers hors activité ordinaire	756	288
Emplois financiers contraints	-2 826	-4 801
Emplois totaux à financer	-12 257	-24 076
Variation de trésorerie	-819	-17 832

La forte hausse des créances clients et la diminution des dettes circulantes induisent une variation du besoin en financement d'exploitation de 12 171 MFCFA. A ces besoins s'ajoutent les investissements portant ainsi le total des emplois à 24 076 MFCFA face à 6 244 MFCFA de ressources nettes ce qui dégrade la trésorerie de 17 832 MFCFA.

Ratios

DÉSIGNATION	2004	2005
Ratios de structure financière		
Couverture des emplois fixes par des ressources stables de financement	1,35	1,19
Liquidité générale	1,08	1,04
Ratios de gestion		
Rotation des capitaux propres	4,42	4,33
Ratios de rentabilité		
EBE gestion / produits propres CIE	17,63%	14,10%
Rentabilité des fonds propres	4,76%	12,11%
Dividende net / cours moyen action	2,36%	7,11%

L'analyse des principaux ratios montre que l'entreprise reste performante malgré la crise.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2005)



En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité, S.A. (CIE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. Opinion sur les États Financiers Annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable.

II. Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL
Tiémélé-Yao Djué
Associé-Gérant

Le 30 avril 2006

ERNST & YOUNG
Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Exercice clos le 31 décembre 2005)



En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons que nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice et visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE :

1. Convention d'assistance générale conclue avec FINAGESTION

Administrateurs communs : Messieurs : Olivier Bouygues
Marcel Zadi Kessy
Denis Palfer-Sollier

Nature et objet : Antérieurement conclue avec SAUR INTERNATIONAL, cette convention a été transférée à FINAGESTION. FINAGESTION s'engage à réaliser l'assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération de FINAGESTION est égale à 0,82% du chiffre d'affaires annuel hors TVA réalisé par la CIE au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3% comparativement à celle payée par CIE au titre de l'exercice précédent.

Les charges enregistrées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1.538 Millions hors taxes.

En outre, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2. Conventions conclues avec la société CIPREL

Administrateurs communs : Messieurs : Marcel Zadi Kessy
Denis Palfer-Sollier



2.1 Convention de prestation de fournitures et services

Nature et objet : À la suite de la résiliation du contrat d'exploitation pour le compte de CIPREL des centrales de production d'énergie électrique à Vridi 2, les deux sociétés ont convenu de conserver et d'étendre certaines prestations de CIE en matière de fournitures et services.

Modalités et rémunération : Les produits perçus par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 au titre de cette nouvelle convention s'élèvent à FCFA 338 Millions hors taxes.

2.2 Convention d'assistance médicale curative

Nature et objet : Prestations de médecine curative dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL et leurs ayants droit.

Les prestations de médecine curative comprennent les interventions suivantes :

- Consultations de médecine générale.
- Consultations de médecine spécialisée.
- Consultations « infirmier ».
- Soins infirmiers de première nécessité.

Modalités et rémunération : CIE facture l'ensemble des prestations effectuées chaque fin de trimestre. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 2,187 Millions au 31 décembre 2005.

2.3 Convention de médecine du travail

Nature et objet : Prestations de médecine de travail dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Les montants facturés par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élèvent à FCFA 2,210 Millions.

3. Conventions conclues avec la société SODECI

Administrateurs communs : Messieurs : Martin Bouygues
Olivier Bouygues
Marcel Zadi Kessy
Louis Peterschmitt
Ousmane Diarra
Denis Palfer-Sollier
Hervé Le Bouc

3.1 Convention de bail

Nature et objet : Par convention en date du 1^{er} février 1993 d'une durée de neuf ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville.

Modalités et rémunération : La charge enregistrée par la CIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à FCFA 221 Millions hors taxes.

3.2 Convention d'assistance médicale curative

Nature et objet : Prestations de médecine curative dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de SODECI et leurs ayants droit.

Les prestations de médecine curative comprennent les interventions suivantes :

- Consultations de médecine générale.
- Consultations de médecine spécialisée.
- Consultations « infirmier ».
- Soins infirmiers de première nécessité.

Modalités et rémunération : CIE facture l'ensemble des prestations effectuées chaque fin de trimestre. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 6 Millions au 31 décembre 2005.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL
Tiémélé-Yao Djué
Associé-Gérant

Le 30 avril 2005

ERNST & YOUNG
Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

RÉSOLUTIONS



Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 comportant le bilan et le compte de résultat tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 2 319 077 584 F CFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 23 915 595 F CFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 2 342 993 179 F CFA, de la manière suivante :

- la distribution d'un dividende global pour : 2 324 000 000 F CFA
- le solde au report à nouveau, soit : 18 993 179 F CFA

Ainsi chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 830 F CFA. Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2006.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Hervé LE BOUC de son mandat d'administrateur à compter de la levée de la présente séance. L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à M. Hervé LE BOUC.

L'Assemblée Générale décide de nommer _____ en qualité d'Administrateur pour une période de six exercices soit jusqu' à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, désigne en qualité de commissaire aux comptes titulaire le Cabinet MAZARS et GUERARD représenté par M. Armand FANDOHAN pour une période de six exercices soit jusqu' à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, désigne en qualité de commissaire aux comptes suppléant Mme Micheline KOFFI pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu' à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

ÉTATS FINANCIERS



Bilan système normal - Actif

	Brut	Exercice 2005 Amort./Prov.	Net	Exercice 2004 Net
ACTIF IMMOBILISE				
AA Charges immobilisées	0		0	0
AB Frais d'établissement et charges à répartir	0		0	0
AC Primes de remboursement des obligations				
AD Immobilisations incorporelles	10 284 759 565	6 151 733 738	4 133 025 827	4 901 580 440
AE Frais de recherche et de développement				
AF Brevets, licences, logiciels	10 284 759 565	6 151 733 738	4 133 025 827	4 901 580 440
AG Fonds commercial				
AH Autres immobilisations incorporelles				
AI Immobilisations corporelles	83 653 228 314	54 268 690 568	29 384 537 746	28 084 187 158
AJ Terrains	883 684 735		883 684 735	883 684 735
AK Bâtiments	3 558 928 486	1 227 953 089	2 330 975 397	2 484 110 216
AL Installations et agencements	7 330 062 420	5 630 699 848	1 699 362 572	1 146 413 463
AM Matériel	53 450 455 726	33 849 403 678	19 601 052 048	18 845 924 030
AN Matériel de transport	18 430 096 947	13 560 633 953	4 869 462 994	4 724 054 714
AP Av. et Ac. versés sur immobilisations	5 987 792		5 987 792	57 665 668
AQ Immobilisations financières	2 290 396 033	0	2 290 396 033	2 882 442 315
AR Titres de participation	0		0	0
AS Autres immobilisations financières	2 290 396 033		2 290 396 033	2 882 442 315
AW (1) dont H.A.O. : Brut				
Net				
AZ TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	96 234 371 704	60 420 424 306	35 813 947 398	35 925 875 581
ACTIF CIRCULANT				
BA Actif circulant H.A.O.	0		0	53 167 667
BB Stocks	19 828 304 139	4 592 809 394	15 235 494 745	16 905 741 437
BC Marchandises				
BD Matières premières et autres app.	19 828 304 139	4 592 809 394	15 235 494 745	16 905 741 437
BE En-cours				
BF Produits fabriqués				
BG Créances et emplois assimilés	163 156 920 526	17 565 694 673	145 591 225 853	135 996 975 542
BH Fournisseurs, avances versées	2 799 351 307		2 799 351 307	2 699 263 861
BI Clients	140 048 455 208	16 405 473 115	123 642 982 093	116 899 097 853
BJ Autres créances	20 309 114 011	1 160 221 558	19 148 892 453	16 398 613 828
BK TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	182 985 224 665	22 158 504 067	160 826 720 598	152 955 884 646
TRESORERIE - ACTIF				
BQ Titres de placement	58 277 448		58 277 448	13 588 534 334
BR Valeurs à encaisser			0	0
BS Banques, chèques postaux, caisse	3 598 614 989		3 598 614 989	7 900 390 112
BT TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	3 656 892 437	0	3 656 892 437	21 488 924 446
BU Ecarts de conversion - Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	0
BZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	282 876 488 806	82 578 928 373	200 297 560 433	210 370 684 673

ÉTATS FINANCIERS



Bilan système normal - Passif

	Exercice 2005	Exercice 2004
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA Capital	14 000 000 000	14 000 000 000
CB Actionnaires capital non appelé		
CC Primes et réserves	2 823 915 595	2 822 078 804
CD Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE Ecart de réévaluation		
CF Réserves indisponibles	2 800 000 000	2 800 000 000
CG Réserves libres		
CH Report à nouveau + ou -	23 915 595	22 078 804
CI Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	2 319 077 584	841 836 791
CK Autres capitaux propres		
CL Subventions d'investissement		
CM Provisions réglementées et fonds assimilés		
CP TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	19 142 993 179	17 663 915 595
DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (1)		
DA Emprunts	650 848 110	1 088 427 684
DB Dettes de crédit-bail et contrats assimilés		
DC Dettes financières diverses	17 102 546 010	16 779 341 167
DD Provisions financières pour risques et charges	5 717 851 085	13 143 632 464
DE (1) dont H.A.O. :		
DF TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	23 471 245 205	31 011 401 315
DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	42 614 238 384	48 675 316 910
PASSIF CIRCULANT		
DH Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	1 258 670 867	1 023 659 452
DJ Clients, avances reçues	3 506 349 499	3 144 716 738
DJ Fournisseurs d'exploitation	101 657 480 063	58 762 787 750
DK Dettes fiscales	40 899 665 871	87 428 766 283
DL Dettes sociales	3 666 019 635	2 551 389 630
DM Autres dettes	6 693 136 114	8 784 047 910
DN Risques provisionnés		
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	157 683 322 049	161 695 387 763
TRÉSORERIE - PASSIF		
DQ Banques, crédits d'escompte		
DR Banques, crédits de trésorerie		
DS Banques, découverts	0	0
DT TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF (IV)	0	0
DV Ecart de conversion - Passif (V) (gain probable de change)		
DZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	200 297 560 433	210 370 684 673

ÉTATS FINANCIERS



Compte de résultat - Charges

	Exercice 2005	Exercice 2004
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
RA Achats de marchandises	0	0
RB - Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TB)	(- ou +)	
RC Achats de matières premières et fournitures liées		
RD - Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)	(- ou +)	
RE Autres achats	159 855 028 808	127 392 551 707
RH - Variation de stocks	-277 132 610	-2 424 388 133
RI Transports	1 424 772 609	992 468 420
RJ Services extérieurs	27 368 911 171	22 762 372 411
RK Impôts et taxes	3 192 890 140	33 624 823 404
RL Autres charges (Valeur Ajoutées voir TN)	1 914 903 831	8 062 693 132
RP Charges de personnel (1) (1) dont personnel extérieur	28 463 378 050 623 419 304	24 692 194 931 998 265 486
RQ (Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS Dotations aux amortissements et aux provisions	8 450 628 743	10 254 935 353
RW Total des charges d'exploitation (Résultat d'exploitation voir TX)	230 393 380 742	225 357 651 225
ACTIVITE FINANCIERE		
SA Frais financiers	328 387 582	363 498 167
SC Pertes de change	-137 154 382	175 657 922
SD Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF Total des charges financières (Résultat financier voir UG)	191 233 200	539 156 089
SH Total des charges des activités ordinaires (Résultat des activités ordinaires voir UI)	230 584 613 942	225 896 807 314
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
SK Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	402 664 068	59 416 834
SL Charges H.A.O.		
SM Dotations H.A.O.		
SO Total des charges H.A.O. (Résultat H.A.O. voir UP)	402 664 068	59 416 834
SQ Participation des travailleurs		
SR Impôts sur le résultat	2 023 042 259	744 273 569
SS Total participation et impôts	2 023 042 259	744 273 569
ST TOTAL GENERAL DES CHARGES (Résultat net voir UZ)	233 010 320 269	226 700 497 717

ÉTATS FINANCIERS



ACTIVITE D'EXPLOITATION

	Exercice 2005	Exercice 2004
TA Ventes de marchandises	3 604 455	0
TB MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	3 604 455	0
TC Ventes de produits fabriqués	204 564 592 004	206 539 399 361
TD Travaux, services vendus	8 058 024 701	9 487 914 449
TE Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	
TF Production immobilisée	0	0
TG MARGE BRUTE SUR MATIERES	212 622 616 705	216 027 313 810
TH Produits accessoires	216 338 717	256 814 049
TI CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)	212 842 559 877	216 284 127 859
TJ (1) dont à l'exportation	43 188 236 101	46 176 688 834
TK Subvention d'exploitation		
TL Autres produits	3 234 756 780	3 505 332 630
TN VALEUR AJOUTEE	22 597 942 708	29 378 939 548
TQ EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-5 866 435 342	4 686 744 617
TS Reprises de provisions	7 013 410 287	752 780 269
TT Transferts de charges	10 906 254 636	5 063 079 313
TW TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	233 996 981 580	225 605 320 071
TX RESULTAT D'EXPLOITATION	3 603 600 838	247 668 846
Bénéfice (+); Perte (-)		

ACTIVITE FINANCIERE

UA Revenus financiers	1 119 720 839	1 435 139 289
UC Gains de change	70 616 744	298 639 638
UD Reprises de provisions		
UE Transferts de charges	80 154 966	116 004 083
UF Total des produits financiers	1 270 492 569	1 849 783 010
UG RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	1 079 259 369	1 310 626 921
UH Total des produits des activités ordinaires	235 267 474 149	227 455 103 081
UI RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	4 682 860 207	1 558 295 767
UJ (1) dont impôt correspondant	1 537 901 313	407 142 654

HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)

UK Produits des cessions d'immobilisations	61 906 604	87 171 327
UL Produits H.A.O.		60 100
UM Reprises H.A.O.		
UN Transferts de charges	17 100	
UO Total des produits H.A.O.	61 923 704	87 231 427
UP RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	-340 740 364	27 814 593
UT TOTAL GENERAL DES PRODUITS	235 329 397 853	227 542 334 508
UZ RESULTAT NET	2 319 077 584	841 936 791
Bénéfice (+); Perte (-)		

ÉTATS FINANCIERS



Tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)

+ Produits encaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	328 387 582	(TT) Transferts de charges d'exploitation	10 906 254 636
(SC) Pertes de change	-137 154 382	(UA) Revenus financiers	1 119 720 839
(SL) Charges H.A.O.		(UC) Gains de change	70 616 744
		(UE) Transferts de charges	80 154 986
(SQ) Participation		(UL) Produits H.A.O.	0
(SR) Impôts sur le résultat	2 023 042 259	(UN) Transferts de charges H.A.O.	17 100
Total (I)	2 214 275 459	Total (II)	6 311 328 963
CAFG: Total (II) - Total (I) =	4 097 053 504	(N-1):	10 316 237 382

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 4 097 053 504 - 840 000 000 = 3 257 053 504

(N-1):

8 496 237 382

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N-1)		Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)	
(BC) Marchandises			ou		0
(BD) Matières premières		0	ou		1 670 246 692
(BE) En-cours			ou		0
(BF) Produits fabriqués			ou		0
(A) Variation globale nette des stocks		0	ou		1 670 246 692
Variation des créances : N - (N-1)		Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)	
(BH) Fournisseurs, avances versées		100 087 446	ou		0
(BI) Clients		6 743 884 240	ou		0
(BJ) Autres créances		2 750 278 625	ou		0
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)		0	ou		0
(B) Variation globale nette des créances		9 594 250 311	ou		0
Variation des dettes circulantes : N - (N-1)		Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)	
(DI) Clients, avances reçues		0	ou		363 632 761
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		0	ou		42 894 692 313
(DK) Dettes fiscales		46 529 100 412	ou		0
(DL) Dettes sociales		0	ou		1 114 630 005
(DM) Autres dettes		2 090 911 796	ou		0
(DN) Risques provisionnés		0	ou		0
(DV) Ecart de conversion - Passif		0	ou		0
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		4 247 057 129	ou		0
Variation du B.F.E. = (A) + (B) + (C)		12 171 060 748	ou		0

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation B.F.E. - Production immobilisée

	N	N - 1
Excédent brut d'exploitation	-5 865 435 342	4 686 744 617
- Variation du B.F.E. (- si emplois; + si ressources) (- ou +)	-12 171 060 748	-2 011 305 099
- Production immobilisée	0	0
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-18 036 496 090	2 675 439 518

(1) En cours d'adoption.

ÉTATS FINANCIERS



Tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)

	Exercice 2005		Exercice 2004 (E - ; R +)
	Emplois	Ressources	
I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
Croissance interne			
FB Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	207 939 670		-676 205 390
FC Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	7 977 652 574	201 713 303	-8 169 470 322
Croissance externe			
FD Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	336 296 578	928 342 860	669 470 322
FF INVESTISSEMENT TOTAL	7 391 832 659		-8 176 123 778
FG II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	12 171 060 748		-2 011 305 099
FH A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	19 562 893 407		-10 187 428 875
FI III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)		288 129 082	756 115 739
FJ IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)	4 801 405 442		-2 826 219 577
<i>Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</i>			
FK B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	24 076 119 767		-12 257 532 713
V. FINANCEMENT INTERNE			
FL Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	840 000 000	4 097 063 504	8 496 237 382
VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN Subventions d'investissement			
FP Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)			
VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ Emprunts (2)			
FR Autres dettes financières (2)		2 967 034 254	2 941 838 914
<i>(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</i>			
FS C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		6 244 087 758	11 438 076 296
FT D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	17 832 032 009 ou		-819 458 417
VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
Trésorerie nette			
FU à la clôture de l'exercice + ou -	3 856 892 437		
FV à l'ouverture de l'exercice + ou -	21 488 924 446		
FW Variation Trésorerie: (+ si emploi ; - si ressources)	-17 832 032 009	ou 17 832 032 009	-819 456 417
<i>Contrôle: D = VIII avec signe opposé</i>			
<i>Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux; II, III, VIII : différences "bilantielles"</i>			
CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N-1)			
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) FdR(N) - FdR(N-1)	5 949 150 343	ou	Ressources
Variation du B.F. global (B.F.G.) BFG(N) - BFG(N-1)	11 882 881 666	ou	
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N-1)	0	ou	17 832 032 009
TOTAL	17 832 032 009	=	17 832 032 009

1. Incidence de la Convention de Concession sur la Présentation des Comptes Annuels

La convention de concession de service public conclue le 25 octobre 1990 pour une durée de 15 années entre la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire a enregistré son terme initial le 25 octobre 2005.

Les Parties ont dressé le bilan de leur relation contractuelle et fait le point sur l'état du secteur de l'Electricité et, à cette occasion, ont pris acte des progrès notables réalisés depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession.

Conscientes de l'importance du Secteur de l'Electricité pour le bien être des populations et le développement économique de la Côte d'Ivoire, et au vu des enseignements tirés de leur première période de collaboration, les Parties ont manifesté leur intention de poursuivre leur partenariat et de le renforcer.

L'Etat et la CIE se sont rencontrés et ont décidé de conclure l'Avenant n°5 à la convention de concession dont l'objet est notamment de renouveler la Convention pour une période de quinze (15) ans.

Par application de la convention de service public signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire et du protocole d'accord avec L'ex-EECI :

■ les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation. Cependant, la CIE en supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;

■ le chiffre d'affaires qui figure au compte de résultat de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique. Il est différent du revenu propre de la CIE qui est égal à la rémunération du concessionnaire définie contractuellement. Cette rémunération n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes. Elle est obtenue par différence entre le chiffre d'affaires énergie et les éléments suivants :

● la redevance de l'Autorité concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation.

● Les charges liées aux achats d'électricité et aux combustibles liquides et gazeux compris dans les postes « Autres achats » et « variation de stocks ».

Le chiffre d'affaires de l'exercice qui figure au compte de résultat de la CIE inclut par conséquent :

● les facturations émises du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;

● la variation de l'énergie en compteurs sur l'exercice 2005 ;

■ les droits acquis antérieurement au 1^{er} novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite, sont dus par l'ex EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'ex EECI pour un montant identique, la SOGEPE se substituant à l'ex EECI ;

■ les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement de l'outil de production sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante dans la limite du budget alloué annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE ;

■ les travaux entrant dans le cadre des inspections majeures des installations de production sont réalisés et enregistrés dans les charges de la CIE. Une compensation est allouée annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE.

2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés selon les prescriptions du droit comptable de l'OHADA en vigueur en Côte d'Ivoire depuis octobre 2003.

Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges Immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans.

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les logiciels de bureautique sont amortis sur une durée de trois ans et les applications sont amorties sur cinq.

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2005 comprennent notamment le droit d'utilisation de la licence du logiciel SAPHIR Version Client pour une valeur de 8.524.400 Euros, soit FCFA 5.592 Millions et les développements spécifiques liés à ce logiciel à hauteur de FCFA 590 Millions. Cette licence a été acquise le 15 novembre 2002 pour une durée de 7 ans.

Cette application qui permettra à la compagnie d'améliorer la gestion de la clientèle abonnée à l'électricité a été livrée le 26 novembre 2004 après les développements spécifiques.

La charge d'amortissement comptabilisée au titre de l'exercice 2005 s'élève à FCFA 884 Millions.

2.3. Immobilisations Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années :

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	15
Véhicules	3, 4 et 5
Matériel et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

2.4. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- le prêt accordé à l'Autorité Concédante dans le cadre du Projet de densification du réseau. En effet, la Compagnie a obtenu pour le compte de l'Autorité Concédante un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement pour réaliser ce Projet. L'Autorité Concédante s'est engagée à mettre les fonds à la disposition de la Compagnie pour assurer le remboursement de cet emprunt par prélèvements semestriels sur la redevance.
- Les souscriptions aux obligations émises par la CAA et à la SICAV SOGEVALOR.
- Les prêts accordés au personnel sur une durée de plus de 12 mois.

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique au 30 novembre 2005 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 2005.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité des turbines à gaz de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques. Cette provision est calculée en fonction de la durée résiduelle d'utilisation des installations de production auxquelles ces stocks sont rattachés.

2.6. Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension et haute tension.

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaletur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes nets des résiliés et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de kWh compris dans les créances douteuses par la rémunération moyenne de la CIE par kWh. La part de la CIE dans les créances douteuses constitue la base de détermination des provisions pour créances douteuses.

Le taux de dépréciation utilisé a été de 100% pour les créances nettes sur les résiliés et pour les créances antérieures à l'exercice 2005 sur les abonnés en vigueur .

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

2.7. Énergie en Compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture, constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente TVA comprise.

La quantité d'énergie en compteurs est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réalisées antérieurement, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent notamment :

■ les créances sur l'ex EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite,

■ les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses

Les écarts de caisse non dénoués et les risques d'irrecouvrabilité des débiteurs divers font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.9. Traitement des Actifs en Zones Difficiles

2.9.1. Immobilisations

Les matériels et outillages, matériels et mobiliers de bureaux, matériels informatiques situés dans les zones difficiles en dehors de l'ouest ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 50% de la valeur nette comptable.

Les matériels et outillages, matériels et mobiliers de bureau et matériels informatiques situés dans la zone ouest ont été dépréciés à hauteur de 100% de la valeur nette comptable.

Le matériel de transport volé au cours de la rébellion, a été déprécié à hauteur de 100% de la valeur nette comptable. Ce matériel a été entièrement amorti au 31 décembre 2005.

2.9.2. Stocks

Les stocks détenus par la société dans les zones difficiles et sur lesquels pèsent des risques de pertes ont été dépréciés en totalité.

2.9.3. Créances clients et énergie en compteurs

L'énergie consommée par l'Administration et les clients BT professionnel dans les zones difficiles depuis le 19 septembre 2002 est facturée sur la base d'estimations.

L'énergie consommée par les clients industriels est relevée et facturée tous les mois.

Les consommations des clients privés en basse tension dans ces zones ont été relevées au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2004 et comptabilisées dans le chiffre d'affaires. Depuis lors, une partie de ces clients privés est facturée au forfait et l'autre partie est facturée sur la base d'estimations.

Les créances impayées sur ces facturations (hors Administration) ont été provisionnées à 100% de la part CIE.

Les consommations non relevées au 31 décembre 2005 dans ces zones sont estimées à 42,50 GWh qui sont provisionnées en totalité pour la part CIE à hauteur de FCFA 867 Millions.

Synthèse du traitement des zones ex assiégées

Au 31 décembre 2005, les provisions cumulées sur les actifs de la compagnie en zones difficiles s'élèvent à FCFA 14 453 Millions contre FCFA 8 231 Millions l'exercice précédent, et s'analysent comme suit, en Millions de FCFA :

Provisions sur matériels et mobiliers	0
Provisions sur stocks	2 243
Provision sur créances clients	11 343
Provision sur énergie non facturée (énergie en compteurs)	867

2.10. Emprunts

Ce poste enregistre la part non remboursée de l'emprunt en Euros obtenu de l'Agence Française de Développement dans le cadre du projet de densification du réseau comme indiqué au point 2.4.

L'échéance de cet emprunt est : Avril 2007

2.11. Dettes Financières Diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.12. Passif Circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles clients basse tension et clients haute tension sont enregistrés dans le postes « Clients, avances reçues ».

Le poste « Fournisseurs d'exploitation » comprend essentiellement les dettes envers les fournisseurs de combustibles gazeux et les producteurs indépendants d'électricité.

Les charges à payer provisionnées dans ce compte résultent du traitement automatique des commandes opéré par J@de, le progiciel intégré de gestion des achats, des stocks et de la comptabilité. En effet, cette application détermine les charges à payer par rapprochement commande par commande des réceptions effectuées avec les factures comptabilisées.

2.13. Engagements de Retraite

Les droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice et antérieurement inscrits dans les engagements financiers, ont été comptabilisés en provision pour charges. Au 31 décembre 2005 les droits acquis par l'ensemble du personnel s'établissent à FCFA 4 632 Millions, dont FCFA 302 Millions au titre des cadres supérieurs.

Cette provision a été évaluée selon la méthode rétrospective avec salaires de fin de période, telle que préconisée par le droit comptable de l'OHADA, conformément à la norme IAS19.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

2.14. Situation Fiscale Latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.15. Compte de Résultats

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés à hauteur de FCFA 2 802 Millions,
- la refacturation des charges de retraite à SOGEPE au titre des droits acquis par le personnel ex-EECI pour FCFA 356 Millions,
- Les remboursements des assurances liées aux sinistres pour FCFA 354 Millions,
- la refacturation de diverses charges au personnel à hauteur de FCFA 381 Millions,
- la refacturation à l'Autorité Concédante des travaux du poste de Yopougon II et des sorties de transformateurs à hauteur de FCFA 6 727 Millions.

01 3134 8785 0
2301 SA/NOVA 5000
12000 (ind/100) (C/1000 Z) 2754
PROPRIÉTÉ RÉGISSABLE DE CIE



S.A au Capital de 14 000 000 000 FCFA
Siège Social : 1 avenue Christiani, Treichville
01 BP 6923 Abidjan 01
Tél. : (225) 21 23 33 00 • Fax : (225) 21 23 35 67

Orange Djibouty